



1, les Paires 67420 BOURG-BRUCHE
03 88 97 70 51



DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'EAU POTABLE

DEMANDEUR

Mme M NOM et Prénom

Adresse :

Commune :Code postal :

Téléphone fixe :Mobile :

Email.....

LIEU D'INTERVENTION (adresse de l'immeuble à raccorder)

N° : Bâtiment: Rue:

À défaut, parcelle N° : Section:

Code Postal:Commune:.....

Date de livraison prévisionnelle du bâtiment:

NATURE DE LA CONSTRUCTION

Particulier : Habitat individuel Habitat collectif : nombre de logements :

Professionnel : Local professionnel Industriel précisez votre secteur d'activité :

Robinet d'Incendie Armé (RIA) Oui Débit souhaité :m3/heure
 Non

TYPE D'INTERVENTION

Le demandeur sollicite l'exécution des travaux suivants (cochez la case qui convient) :

- Réalisation complète Achèvement (pose de compteur) Modification
 Fermeture définitive après résiliation d'abonnement
 Autre

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions et pièces à joindre à la présente qui sont précisées au verso de ce document. Selon le règlement intérieur communal (article 11.1) **le demandeur s'engage à s'acquitter du forfait de raccordement pour les nouveaux abonnements comprenant le raccordement au réseau et le regard compteur à l'entrée de la propriété soit 2500,00 euros.**

Le : à :

Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »

LEXIQUE

- La réalisation complète d'un branchement comprend les travaux de piquage sur la conduite et la pose de l'ensemble des pièces composant le branchement (vanne de piquage et tuyaux jusqu'à l'emplacement du compteur, y compris la pose de ce dernier).
- L'achèvement du branchement comprend les travaux de pose du compteur d'eau sur une amorce existante (l'achèvement du branchement déclenche la facturation des parts fixes et des frais d'accès).
- La modification du branchement comprend les travaux que vous souhaitez faire réaliser sur le branchement existant, **les frais liés à ces travaux seront portés à votre charge**. Seule la fourniture et pose du déplacement du compteur est à la charge de la commune.
- La fermeture définitive pour résiliation d'abonnement consiste à déposer le compteur d'eau potable, à stopper la facturation des parts fixes et à résilier de façon définitive le contrat de vente d'eau.
- Le Robinet Incendie Armé (RIA) est un équipement de premier secours, alimenté en eau pour la lutte contre le feu, permettant une intervention d'urgence par un personnel qualifié ou non.